

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 18 (1933)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel
(Système Raiffeisen)

30^{me} Assemblée générale ordinaire

lundi 15 mai 1933, à 9 $\frac{1}{4}$ heures du matin,
au Cinéma "Capitole", à Fribourg.

ORDRE DU JOUR :

1. Discours d'ouverture du Président de l'Union ;
2. Election du Bureau de l'Assemblée ;
3. Présentation des comptes et bilan pour 1932 et rapports
 - a) sur l'activité de la Caisse centrale,
 - b) sur l'activité générale de l'Union et de l'Office des revisions ;
4. Rapport du Conseil de surveillance ;
5. Résolution sur l'approbation des comptes et bilan de 1932 ;
6. CONFÉRENCE de M. J. Piller, conseiller d'Etat, Fribourg :
« QUESTIONS ACTUELLES DE CRÉDIT AGRICOLE »
7. Discussion générale.

St-Gall, le 13 avril 1933.

LE COMITÉ DE DIRECTION.

Aux Caisses de la Suisse romande

Les Comités centraux ont décidé de tenir, à Fribourg, le lundi 15 mai, les assises annuelles des délégués des Caisses de crédit mutuel suisses.

Nous adressons un appel chaleureux aux Caisses romandes et spécialement aux Caisses fribourgeoises, les priant d'assister aussi nombreux que possible à ce rendez-vous annuel pour recevoir avec cordialité leurs frères d'outre-Sarine et pour montrer que nous formons une belle et nombreuse famille Raiffeiseniste.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance particulière que cette assemblée emprunte aux circonstances économiques actuelles. A une heure où la situation des agriculteurs s'aggrave tous les jours et qui est grosse de périls, il importe que les forces vives du pays s'affirment, qu'elles montrent leur activité et qu'elles prouvent par leur exemple même qu'on doit faire confiance aux populations rurales aussi pénétrées que sont les nôtres de la volonté de tenir et de vaincre grâce à leurs mutualités de crédit. Le congrès

de Fribourg sera pour nos Caisses Raiffeisen l'occasion de se révéler une fois de plus à ceux qui les ignorent ou les méconnaissent. Elles montreront ce qu'elles sont, ce qu'elles font, quels résultats elles ont obtenus, quels progrès nouveaux on peut attendre d'elles, quelle place, en un mot, elles tiennent dans l'économie soit de nos cantons, soit de notre chère patrie suisse.

Nous prions donc tous les Raiffeisenistes romands et les fribourgeois en particulier d'apporter au congrès non seulement leur adhésion de sympathie, mais aussi leur participation effective à ses travaux. Ils donneront ainsi à nos chefs si méritants et à nos guides si dévoués du bureau de l'Union le témoignage de la reconnaissance à laquelle ils ont droit.

Les Raiffeisenistes de la Suisse sont sûrs de trouver à Fribourg l'accueil le plus pressé et le plus cordial.

V. RAEMY,

Président de la Fédération de
Fribourg romand.

FRIBOURG lieu du Congrès

Pour la première fois depuis 1926, le congrès a lieu de nouveau en Suisse romande.

C'est donc non seulement la ville de Fribourg, mais avec elle tout le canton, et la Suisse romande entière qui accueilleront les raiffeisenistes suisses les 14 et 15 mai prochain, dans les murs de la poétique ville que J. Ruskin appelle la plus pittoresque de la Suisse.

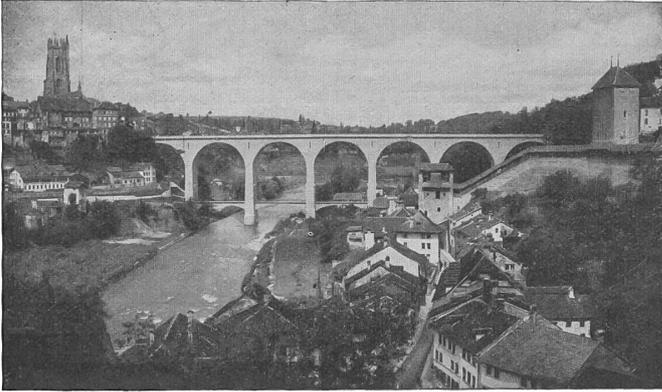
Capitale d'un canton bilingue, à la frontière des deux principales langues nationales, Fribourg se prête tout particulièrement bien pour un congrès raiffeiseniste. Le pays fribourgeois est du reste un de ceux auquel va naturellement la sympathie des raiffeisenistes. Pays rustique, pays de paysan, pays tout simple comme l'a dit G. de Reynold. Une des régions les plus intactes de la Suisse : pas de grandes villes, pas de grande industrie, pas de grands hôtels. Pays où la tradition se continue, où le passé se mêle au présent et le pousse comme le flot se mêle au flot et le pousse. Pays tout fait pour que les raiffeisenistes s'y sentent à leur aise !

Fribourg, où aura lieu le congrès de 1933, dispute la palme du pittoresque à toutes ses sœurs de la Suisse. Ses deux attractions, le site et l'art, commandent l'attention de tous. Une ceinture de collines aux ondulations variées, les méandres capricieux de la Sarine enlacent étroitement la vieille cité, bijou de pierre, enchâssé dans le plus ravissant écrin. Perchée et modelée sur une presqu'île de rochers à pics, la ville jaillit droit au-dessus des hautes falaises et se façonne aux formes étagées du roc. Les maisons se penchent au bord de la rivière ou escaladent les pentes dans le plus capricieux désordre.

« Les murailles, écrit J. Ruskin, ont des échines flexibles et grimpent de bas en haut des ravins à la manière des

chats : l'allure générale de cette enceinte de tours et de remparts est faite d'élévation, de force et de grâce. »

Sentinelles vigilantes, d'anciennes tours montent la garde depuis huit siècles, tandis que le clocher de St-Nicolas dresse vers le ciel sa masse gigantesque et ses dentelures de pierre et domine la cité, dont les toits se dressent à ses pieds comme une foule prosternée.



Fribourg. Le nouveau Pont de Zähringen

Fribourg fut fondé en 1178 par Berchtold IV, duc de Zaehringen et reçu au nombre des Etats fédérés, le 22 décembre 1481. La fondation de l'Université, en 1889, a donné une vigoureuse impulsion au progrès de la ville qui déborde de toute part, son ancienne enceinte et a provoqué l'épanouissement de nombreux instituts d'instruction secondaire.

ooo

Centre d'excursions nombreuses et variées, Fribourg fait la joie des visiteurs. Des excursions à travers la ville seront organisées les jours du congrès, sous la conduite de guides compétents. Les congressistes pourront ainsi jouir, à côté des heures de travail, du charme et des beautés de la ville des Zaehringen.

Fribourg est spécialement la ville des églises et des ponts. Elle possède aussi des monuments publics d'un vif intérêt.

Voici quelques curiosités qui retiennent particulièrement l'attention.

La collégiale de St-Nicolas dont la première pierre fut posée en 1283 ; la tour haute de 76 mètres, fut terminée en 1500. Les orgues furent construites de 1824 à 1834 par le célèbre Aloys Mooser. Elles comptent 74 registres avec 7800 tuyaux. La richesse et la puissance des tons se fait remarquer surtout dans « l'Orage » partie du concert d'orgues. Près de St-Nicolas se trouve le bâtiment de la Banque de l'Etat. Sur la place Notre-Dame se

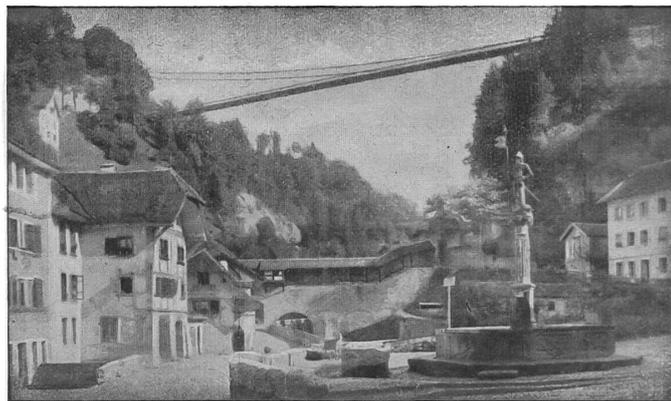
trouve la statue d'un franciscain, pédagogue célèbre, le père Girard, mort en 1850. A la place où se trouve actuellement l'église Notre-Dame, bâtie en 1202, se trouvait probablement déjà une chapelle de Notre-Dame, avant la fondation de la Ville. A côté se trouve le couvent des franciscains (Cordeliers) fondé en 1256 par Jacques de Riggisberg. Le collège de St-Michel, fondé en 1596, par le bienheureux Pierre Cani-

sius. Sur la place, devant le collège se trouve une statue du Bienheureux élevée en 1915. L'érection du bâtiment de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire fut décidé par le Grand Conseil en 1917. Le temple protestant fut bâti en 1875. A la Gare commence le quartier de Pérolles. Deux grands ravins d'une profondeur, l'un de 36, l'autre de

ge, couvent des Capucines, fondé en 1626. Les chevaliers de l'ordre de Malte vinrent à Fribourg en 1224. Ils bâtirent l'église de St-Jean en 1259, ainsi qu'un hôpital et un cimetière. Les fontaines de Ste-Anne et de la Samaritaine sont l'œuvre du grand artiste fribourgeois Jean Geiler (1560 et 1552). Après avoir servi de prison, l'ancien couvent des Augustins renferme actuellement les archives de l'Etat.

Dans l'église des Augustins se trouve un maître-autel très remarquable dû à un moine Augustin : Frère Pierre Spring (1593-1602). Le Pont de bois couvert est appelé communément le Pont de Berne. Au dessus des gorges du Gottéron, on aperçoit suspendu en l'air comme par enchantement le pont du Gottéron. A la Porte de Berne, les vieux remparts sont bien conservés. Plus haut se trouve la Tour des chats et, au dessus de la route, la Tour rouge. Au-delà du pont du Gottéron se trouve la tour de Durenbuhl. Au dessus de la haute falaise surmontant la Sarine, près de la Chapelle de Lorette, la vieille tour de Bourgillon se dresse en sentinelle et veille sur la cité depuis l'année 1386. La circulation des autos a malheureusement prononcé l'arrêt de mort du Grand Pont suspendu qui faisait autrefois l'admiration des visiteurs. Il a été remplacé en 1925 par le Pont de Zaehringen long de 250 mètres.

La Grand'Rue a conservé son caracté-



Fribourg. Fontaine de la Fidélité et Pont suspendu du Gotteron

50 mètres furent comblés afin de pouvoir bâtir la route actuelle qui conduit au pont grandiose de Pérolles. Ce pont a une longueur de 555 mètres, l'arche du milieu atteint en hauteur la tour de St-Nicolas. Le barrage, haut de 21 mètres, maîtrise la course sauvage de la Sarine en cet endroit ; de là une partie de l'eau est conduite à l'usine électrique de l'Oelberg. Plus loin, on arrive à la Maigrauge, couvent de Cisterciennes fondé en 1255. Plus haut voici Montor-

tère antique. L'Hôtel de Ville date de 1522 : on remarque, au bas du Perron, le monument dédié aux soldats morts en 1918, dû à M. Regazzoni. L'entrée de l'Hôtel de Ville est ornée de deux bronzes ; la « Bataille de Morat » et la « Diète de Stanz ». Au vestibule se trouve un vitrail qui rappelle l'alliance de Genève (1519-1919). Dans l'antichambre on admire le Christ du célèbre maître Marti (1508). Les fenêtres de la salle du Grand Conseil sont or-

nées des écussons des districts et de portraits. Le Tilleul vénérable, nimbé de légendes et de souvenirs fut planté, dit-on, le jour de la bataille de Morat (22 juin 1476).

Fribourg est un canton qui a montré toujours beaucoup de compréhension et d'enthousiasme pour l'idéal de Raiffeisen. Presque dès le début du mouvement en Suisse, des hommes de cœur et de dévouement ont défriché le sol et ont répandu ensuite la bonne semence raiffeiseniste que le curé Traber leur avait apportée. D'un œil vigilant, ils ont veillé à l'éclosion du grain et l'ont aidé ensuite à pousser en plongeant des racines dans un terrain riche en éléments vivifiants. Bien cultivée, cette plante est devenue ainsi un arbre ro-

qua ensuite à vulgariser l'idée de Raiffeisen par la plume et par des conférences et c'est sous son impulsion que se sont constituées petit à petit la plupart des Caisses de la partie française du canton.

Aujourd'hui, le mouvement raiffeiseniste fribourgeois est important et prospère.

Les Caisses, au nombre de 59, sont groupées en deux Fédérations, une pour la partie romande du canton, présidée par M. l'abbé Raemy, et l'autre pour la partie allemande, présidée par M. Sturny, député. Les Caisses fribourgeoises sont représentées actuellement dans les Comités centraux de l'Union par M. le Conseiller national Boschung, à Uebersdorf, membre du Comité de direction depuis 1921.



Fribourg. Le tilleul de Morat et l'Hôtel de Ville

buste qui porte déjà des fruits bienfaisants en abondance.

Innombrables sont ceux qui ont été à la peine et qui se sont dévoués pour le développement et la prospérité de l'œuvre. Les noms de M. l'abbé Raemy, à Morlon et de M. le directeur Schwaller, à Fribourg, ancien président du Conseil de surveillance de l'Union, s'imposent ici tout particulièrement.

La première Caisse Raiffeisen du canton a été constituée en 1902, à Alterswil, dans la partie allemande, par M. Schwaller, alors curé de la paroisse. La première fondation en Fribourg romand eut lieu à Belfaux en 1907, sous l'initiative du colonel Jules Repond, de Belfaux. Cette première fondation dans la partie romande fut suivie d'autres dont celles de Surpierre par l'abbé Charrière et celle de Morlon par l'abbé Raemy. Non content d'avoir doté sa paroisse d'une Caisse, ce dernier s'appli-

Les quelques chiffres statistiques qui suivent permettent de se faire une idée de l'importance actuelle du mouvement dans le canton de Fribourg.

Nombre de Caisses :	59		
Chiffre du bilan :	25,5 millions de fr.		
Roulement en 1932 :	41,7	»	»
Dépôts d'épargne :	15,5	»	»
Réserves :	1,02	»	»
Nombre de déposants :	15,300		

En tous temps les Caisses fribourgeoises ont bénéficié d'un bienveillant encouragement des autorités civiles et ecclésiastiques. Des hommes de haute valeur comme Mgr Bovet, conseiller d'Etat Python, conseiller d'Etat Perrier, etc., n'ont jamais caché leur sympathie à l'égard de nos organisations coopératives rurales, dans lesquelles ils voyaient des éléments de progrès moral et économique des classes agricoles. Les autorités actuelles

sont aussi bienveillantes à l'égard de nos Caisses.

Les fribourgeois ont enfin toujours apporté un très vif intérêt aux choses de l'Union. Aussi cette dernière est-elle heureuse de pouvoir, à l'occasion du congrès dans leur capitale, leur exprimer sa sympathie toute particulière.

Les Raiffeisenistes suisses peuvent compter sur un accueil chaleureux à Fribourg les 14-15 mai prochain.

L'assemblée générale de l'Union dans sa conception historique

L'organisation de l'Union reposant sur une base coopérative, son assemblée générale lui est imposée de ce fait par les prescriptions légales en la matière. Cette assemblée générale fut toujours désignée dans les premières éditions des statuts sous le nom de Verbandstag (jour où siège l'Union). Seuls les derniers statuts de 1920 ont abandonné cette dénomination et l'ont remplacée par celle d'assemblée générale. Mais dans la Suisse allemande, la première désignation s'est maintenue dans les anciennes Caisses et a été volontiers adoptée par les nouvelles ; il est même particulièrement touchant d'entendre les raiffeisenistes romands nommer couramment dans leur propre langue l'Assemblée générale de l'Union « le Verbandstag ». En vérité, cette expression ne veut pas désigner seulement l'Assemblée générale administrative de l'Union, mais encore une réunion où les anciens idéaux et les buts primordiaux de l'Union sont affirmés de nouveau, un jour où les principes éprouvés de Raiffeisen sont proclamés avec force, en résumé : la grande journée de l'Union.

Le Verbandstag ou l'Assemblée générale de l'Union est un organe dont les compétences sont fixées exactement par la loi et par les statuts (Code féd. des oblig. art. 706 et 707, statuts de l'Union §§ 13, 20-25). A côté des élections périodiques du Comité de Direction et du Conseil de Surveillance, les principaux objets à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire sont : la présentation des comptes annuels, du rapport du Comité et de celui du Conseil de Surveillance, la détermination au sujet des comptes et du bilan, ainsi que la répartition du bénéfice net dans le cadre des prescriptions statutaires. A cela s'ajoutent des conférences sur des problèmes ou des questions d'actualité et des discussions générales sur ces sujets. Dans les premières années du mouvement, lorsque le nombre des Caisses

affiliées était encore petit, ces assemblées étaient modestes ; mais depuis 1911, les débats ont toujours lieu dans les deux langues et le nombre des participants a considérablement augmenté. En rapport avec l'accroissement du nombre des Caisses et de leurs membres, ainsi qu'avec le développement intérieur et extérieur de l'Union et de sa Centrale, elles ont acquis une importance qui s'étend en dehors du cadre de l'Union. Ce n'est pas seulement à cause des chiffres de la statistique qui ont grossi d'une manière relativement rapide, mais aussi à cause de l'union et de la concorde auxquelles il tend qu'on ne peut plus contester aujourd'hui au mouvement raiffeiseniste suisse une grande importance économique et sociale.

Le père F.-G. Raiffeisen a déjà attribué une influence extraordinairement bienfaisante à la journée annuelle de Société qu'il institua pour sa première Union mandataire. A cette occasion, les participants devaient prendre conscience de l'homogénéité et de l'unité de la classe paysanne, l'amour de la chose publique devait être fortifié, l'horizon élargi et l'esprit d'association devait être avant tout éveillé et vivifié par la parole vivante. Lors de ces « journées annuelles », Raiffeisen a toujours exposé de nouveau les desseins et les buts de son œuvre devant des auditoires aussi nombreux que possible, préoccupé qu'il était sans cesse du souci de voir les Caisses tomber au rang de simples affaires de gain et d'argent et perdant de vue leur véritable but, leur but le plus élevé, la prospérité générale de leurs membres et de l'ensemble de la population campagnarde. L'esprit de Raiffeisen doit aussi planer toujours sur les assemblées de l'Union suisse et rappeler à la communauté raiffeiseniste de notre pays les voies à suivre et le but à atteindre.

Protection juridique des agriculteurs obérés

Dans leur dernière session, les Chambres fédérales ont adopté un arrêté, revêtant un caractère exceptionnel et temporaire, destiné à venir en aide aux agriculteurs qui, ensuite de la crise économique, se trouvent dans l'impossibilité de faire face à leurs engagements financiers.

Avant d'examiner dans ses grandes lignes ce projet nouveau, nous soulignerons qu'il prévoit une étroite collaboration entre l'« autorité judiciaire » chargée d'en appliquer les dispositions et les « institutions de secours » créées

par les cantons et qu'il stipule d'une façon expresse que cette autorité ne devra adopter que les mesures qui, combinées avec l'aide des institutions de secours, paraissent nécessaires ou suffisantes pour maintenir l'existence économique de l'agriculteur obéré.

Afin d'éviter des réalisations hâtives d'immeubles ruraux, de bétail ou de chédail, le projet prévoit tout d'abord que le préposé aux poursuites pourra accorder à celui qui exploite une entreprise agricole en qualité de propriétaire ou de fermier un délai de sept mois avant qu'il soit procédé à la vente des objets saisis, à condition que le débiteur s'engage à verser à l'office des acomptes réguliers. Le délai ordinaire est de trois mois, il est donc porté momentanément à 7 mois en faveur des agriculteurs.

L'arrêté prévoit aussi que le fermier qui, par suite de la crise économique, se trouve sans sa faute hors d'état de payer son fermage, pourra demander à l'autorité du concordat (dans la plupart de nos cantons romands le président du tribunal) de lui accorder un délai de 6 mois — le délai actuel prévu par l'art. 293 du C. O. est de 60 jours — pour le règlement de son fermage dû. Il pourra également obtenir un sursis de six mois pour ses autres engagements.

**

Les dispositions essentielles du projet, auxquelles l'on a donné le nom de **procédure d'assainissement agricole**, prévoient en substance que l'agriculteur qui entend se mettre au bénéfice de ces dispositions doit adresser au président du tribunal une requête écrite avec un état détaillé de sa situation.

Si cette requête ne paraît pas de prime abord inutile, en raison par exemple de la situation financière désespérée du débiteur, le président du tribunal invitera par publication les créanciers du requérant à faire connaître leurs créances dans un délai de 14 jours.

A l'expiration de ce délai, le dossier du requérant sera transmis à l'institution de secours qui, par des démarches amiables auprès de ses créanciers, qui constituent ce que le projet appelle la **procédure volontaire d'assainissement**, cherchera dans la mesure du possible à remettre le débiteur sur pied.

En cas d'échec de ces pourparlers, le débiteur pourra recourir à la **procédure officielle d'assainissement** dans laquelle le président du tribunal, s'il estime que le requérant est digne de telles mesures, aura le droit de lui accorder :

a) un sursis maximal de 4 ans pour le remboursement des dettes garanties par gage,

b) la réduction ou la suppression des dettes garanties par gage dans la mesure où elles ne sont plus couvertes en fait par la valeur réelle de l'immeuble ou du bétail destiné à en assurer le remboursement.

Le débiteur pourra, cela va sans dire, bénéficier en même temps que des mesures qui précèdent d'un concordat dont les modalités seront fixées par le président du tribunal en ce qui concerne ses dettes chirographaires.

L'institution de secours pourra participer aux procédures d'assainissement dans la mesure de ses disponibilités financières.

Telles sont les principales dispositions du nouvel arrêté fédéral.

Dans un prochain article nous les examinerons plus en détail, principalement en ce qui concerne leurs répercussions sur la vie pratique de nos Caisses rurales de crédit.

Où il est démontré une fois de plus que les principes sérieux d'administration inspirent toujours confiance

Un caissier d'une Caisse Raiffeisen raconte dans le « Bulletin des organisations rurales de Bavière », l'intéressante petite aventure suivante qui vient de lui arriver.

Tout dernièrement, écrit-il, un petit paysan des environs se présente chez moi, et s'enquiert des conditions auxquelles il pourrait obtenir un prêt auprès de notre Caisse Raiffeisen. Je lui expose que conformément aux statuts, il doit tout d'abord se faire recevoir comme sociétaire, et verser une part sociale. Le bonhomme me demande ensuite quel taux d'intérêt il devrait payer. Je lui fais remarquer qu'une discussion sur ce point est quelque peu prématurée. En effet, lui dis-je, vous devez tout d'abord présenter une demande de crédit en indiquant le but de l'emprunt et les garanties que vous pouvez offrir. Cette demande sera alors étudiée par le Comité de direction, lequel se réserve de demander non seulement des cautions mais aussi une hypothèque.

A ma stupéfaction, poursuit le narrateur, je vois mon interlocuteur non pas faire grise mine comme j'aurais pu m'y attendre, mais donner au contraire des signes manifestes de satisfaction. « Ça suffit, me dit-il ; si les prêts ne sont accordés que sous les conditions que vous venez de m'énoncer spontanément, les dépôts d'épargne effectués auprès de votre Caisse sont certainement bien ga-

rantis ! » Là-dessus mon visiteur tire de sa poche une grosse bourse en cuir, en sort 15 billets de 20 marks, et me demande de les lui inscrire comme premier versement sur un carnet d'épargne.

Dans les Fédérations

FEDERATION VAUDOISE

Les bords du Léman ont déjà revêtu leur parure printanière. Mais le mois d'avril est capricieux. C'est ainsi que des flocons de neige attardés tourbillonnaient encore, dans les cieus, se posant, papillons éphémères, sur les premières fleurs, pendant que les délégués se rendaient le 22 avril, au café Novveraz, à Lausanne, où avait lieu l'assemblée générale annuelle des Caisses Raiffeisen vaudoises.

En termes chaleureux, M. Golay, président, souhaita une cordiale bienvenue aux délégués et aux invités, au nombre desquels on remarquait M. Fischer, conseiller d'Etat, M. Rochat, pasteur à Bercher, le fondateur de la première caisse vaudoise et romande, M. Chavan, directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcelin, M. Blanc, Secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, M. Heuberger, Secrétaire de l'Union Suisse, et M. Bonnard, de l'Agence télégraphique, MM. les conseillers d'Etat Porchet et Fazan s'étaient fait excuser.

Après l'appel, qui fit constater la présence de 82 délégués représentant 42 Caisses, M. Tenthoey (Le Sépey) donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée de 1932.

M. Golay présenta ensuite un de ces magnifiques rapports annuels dont il a le secret. Il parla tout d'abord de la situation économique et sociale actuelle et montra ensuite l'activité qui a été déployée par le Comité de la Fédération au cours du dernier exercice. Le Comité a tenu 5 séances ; il s'est occupé en particulier de la question du placement des fonds pupillaires auprès des Caisses Raiffeisen ; il a organisé deux conférences régionales et après étude, il a décidé de ne pas entrer en matière sur une proposition présentée par un caissier et tendant à constituer un fonds spécial pour garantir la bonne gestion des caissiers. Au cours de l'année, les caisses vaudoises ont manifesté de nouveau beaucoup d'activité et des progrès appréciables ont été de nouveau réalisés. Au 31 décembre 1932, le chiffre du bilan de toutes les Caisses atteignait 21 millions de francs et les dépôts d'épargne 13,7 millions de francs. Les réserves s'élèvent maintenant à Fr. 695,841.—. Un roulement de Fr. 50 millions a été réalisé.

Le magnifique exposé de M. Golay a été vivement applaudi.

Lecture est ensuite donnée des comptes du ménage intérieur de la Fédération. Il y a un excédent de Fr. 1088,80. Après rapport des Caisses vérificatrices de Vuarrrens et d'Essertines, au nom desquelles rapporte M. Ducret, président d'Essertines, ces comptes sont adoptés et décharge est donnée au Comité. Les Caisses de Forel et Puidoux vérifieront les comptes l'an prochain et la cotisation annuelle sera de nouveau perçue à raison de 40 cts. par membre.

Dans une très intéressante conférence M.

Blanc, secrétaire agricole vaudois, a parlé de la Fondation vaudoise en faveur des agriculteurs obérés, et du nouvel arrêté fédéral concernant la protection juridique temporaire des agriculteurs dans la gêne. En sa qualité de président de la dite Fondation personne n'était placé mieux que lui pour nous parler de cette institution née de la crise. Jusqu'à ce jour, la Fondation a reçu 1400 demandes, ce qui représente donc un huitième des exploitations agricoles du canton. On a réussi déjà à arrêter 100 à 200 mises. Mais la somme de 1,5 millions dont on dispose ne permet de satisfaire qu'une minime partie seulement des besoins. L'étude des cas présentés permet d'intéressantes constatations. C'est ainsi que la majorité des agriculteurs s'avèrent posséder des connaissances insuffisantes pour une gérance rationnelle des capitaux. On ne tient pas de comptabilité. Le paysan ne s'aperçoit souvent de sa mauvaise situation que lorsqu'il ne peut plus emprunter. L'endettement a été trop facilité par certaines banques, surtout par des banques allemandes qui recherchaient la garantie du sol vaudois, mais sans en connaître la valeur et les possibilités de rendement. Aujourd'hui, les établissements financiers ne se montrent guère disposés à consentir des abattements. M. Blanc blâme le cautionnement, les dépenses pour réparations, les achats de terrain à crédit. Grâce au rayon d'activité limité qui permet une connaissance approfondie des débiteurs, les Caisses Raiffeisen sont certainement les mieux placées pour servir à l'agriculture le petit crédit courant d'exploitation, d'après des méthodes saines. Elles le feront certainement, conclut M. Blanc, si elles restent dans leurs justes limites et dans le champ d'activité qui leur est nettement tracé.

M. Blanc est vivement applaudi.

La parole est ensuite à M. Heuberger, secrétaire de l'Union pour sa conférence inscrite à l'ordre du jour. Le conférencier adresse tout d'abord aux délégués le salut de l'Union, et félicite M. Golay qui vient de fêter le 60^{me} anniversaire de sa naissance, lequel coïncide avec la clôture du premier quart de siècle de son activité fructueuse comme raiffeiseniste. M. Heuberger parle ensuite de l'administration des prêts et des crédits en temps de crise. Il fait ressortir à cette occasion la valeur des principes de Raiffeisen qui montrent la voie à suivre pour un octroi rationnel et ensuite pour une bonne surveillance des prêts. Les prêts ne doivent être faits, en particulier, qu'en vue d'un usage déterminé et utile. Des garanties absolument suffisantes doivent toujours être exigées. Les dépassements de crédit ne doivent pas être tolérés. Le conférencier estime que tout crédit distribué selon les sages principes de Raiffeisen, avec amortissement régulier, ne peut pas être préjudiciable. Il estime que les Caisses Raiffeisen qui n'ont accumulé que de faibles réserves parce qu'elles se sont toujours appliquées à faire bénéficier les débiteurs de taux aussi avantageux que possible et parce qu'elles ont soutenu le paysan ne peuvent généralement consentir des abattements considérables en capital. Elles doivent être économes avec leur modeste fortune et tout au plus peut-il être question pour elles, selon les circonstances, de faire quelques concessions de taux. Il convient particulière-

ment de tenir compte des services rendus jusqu'à maintenant, et de la situation spéciale de nos organisations qui veulent traverser la crise sans aide de dehors et être prêtes à fonctionner utilement lors de la restauration économique.

M. Fischer, conseiller d'Etat, a transmis ensuite aux délégués le salut du gouvernement vaudois. Il félicite M. Golay pour son magnifique rapport. En termes éloquentes, le nouveau ministre des finances vaudois parle de l'idéal social des Caisses Raiffeisen, idéal de foi chrétienne, à l'abri de laquelle règnent l'ordre et la solidarité. Il loue l'aide personnelle qui met en relief l'individu qui cherche à voler de ses propres ailes. L'aide de l'Etat ne peut être que temporaire ; elle doit s'allier à la force de résistance des individus eux-mêmes. M. Fischer se déclare un partisan de la réorganisation corporative de la société moderne. Aujourd'hui il convient de garder son sang-froid. Dans des situations tout aussi difficiles que celle que nous traversons maintenant nos pères ont résisté et ont triomphé. Ayons foi aux destinées de notre patrie et un soleil régénérateur luira de nouveau pour notre pays !

Ces magnifiques paroles de M. le Conseiller d'Etat Fischer ont été, comme bien l'on pense, vivement applaudies. Elles sont allées directement au cœur des Raiffeisenistes. Ce fut pour eux un réconfort de se sentir encouragés dans leurs efforts par le distingué nouveau magistrat qui se trouvait pour la première fois parmi eux.

Vu le temps avancé, une discussion ne fut plus possible. M. Golay put alors lever l'assemblée, en invitant les Caisses à déléguer aussi des représentants au congrès de l'Union, le 15 mai prochain à Fribourg, ou alors à lui adresser les procurations écrites pour le 10 mai au plus tard, en vue de la représentation par la délégation de la Fédération.

H.

ooo

FEDERATION DU VALAIS ROMAND

Les Caisses Raiffeisen du Bas-Valais étaient au nombre de 52 à la fin de 1932. Une fondation a eu lieu l'année dernière, celle de Miège. Les délégués de ces Caisses étaient accourus très nombreux, le jeudi 20 avril 1933, à Vétroz. Seules les Caisses de Savièse (qui s'était fait excuser) et St-Gingolph manquaient à l'appel. La grande assemblée qui eut lieu à la salle du collège fut honorée de la présence de M. l'abbé Bianchi, président des Caisses genevoises et de M. l'abbé Dr. Savoy, le savant sociologue de Fribourg, qui, tous deux, ont fait des conférences très écoutées et vivement applaudies.

L'éminent chef du mouvement Raiffeiseniste à Genève profita de cette occasion pour remercier ses amis Valaisans du magnifique exemple qu'ils nous donnent par leur travail infatigable pour la bonne cause. Grâce en partie à la collaboration des Valaisans, en particulier de M. Puippe et de M. Aymon Oswald, à Vérossaz, il a été possible, en 1925, de constituer la première Caisse dans le Canton de Genève. C'est dire que d'étroits liens unissent par conséquent les Caisses Raiffeisen des 2 Cantons aux extrémités du lac Léman.

Les comptes de la Fédération, présentés par M. Clerc (Monthey) accusent un solde actif de fr. 86,65. Comme il n'y avait pas

de vérificateurs de compte et qu'en conséquence un hommage officiel de reconnaissance n'a pas pu être exprimé aux dirigeants, nous nous permettons de remercier ici les membres du Comité pour le travail accompli avec grand dévouement durant l'année. La cotisation pour 1933 a été diminuée et fixée à fr. 5.— par Caisse plus 12 cts. par mille francs de bilan (15 cts. l'année précédente) maximum Fr. 40.—. M. René Jacquod (Bramois) fonctionnait comme secrétaire et plus tard comme major de table ; il s'acquitta de sa tâche d'une manière magistrale.

Le délégué de l'Union Suisse, M. Bucheler, réviseur, apporta le salut de l'organisation nationale et adressa des mots d'encouragements à tous les mutualistes. Les temps critiques que nous traversons demandent de chacun, pour se maintenir, un effort particulier et la mise en valeur de toutes les forces. Les Caisses Raiffeisen peuvent nous y aider efficacement de différentes manières, à condition toutefois que nous sachions maintenir nos organisations dans l'état actuel sain et robuste. Les Caisses Raiffeisen se doivent d'observer strictement l'esprit et la lettre des statuts bien expérimentés. Bien administrées, nos institutions sont une force ; elles peuvent rendre service aux épargnants et aux débiteurs, elles peuvent petit à petit arriver à des taux favorables et elles peuvent sauvegarder aussi les intérêts des cautions. Les Caisses Raiffeisen en Valais comptent aujourd'hui 7530 sociétaires et disposent de 22 millions de francs de capitaux confiés. Leur chiffre d'affaires en 1932 a été de fr. 41,6 millions. Les réserves s'élèvent à fr. 463,000.—.

«Sauf quelques rares exceptions, les Caisses Valaisannes sont en pleine prospérité, elles sont utiles, même très nécessaires dans nos villages, pour donner l'indépendance aux paysans», a dit M. Puiippe. Comme directeur de la Fédération, il connaît bien les Caisses locales, puisqu'il assiste chaque année à presque toutes les assemblées générales. M. Puiippe est très estimé par toute la population campagnarde du canton et il mérite un hommage particulier de reconnaissance pour son zèle et son dévouement exemplaires. M. Puiippe salua aussi la présence à l'assemblée de M. Allet, rédacteur de la *Patrie valaisanne*.

Dans sa conférence, M. l'abbé Dr. Savoy a fait l'éloge des progrès qui ont été réalisés ces dernières années par l'agriculture valaisanne. Il félicita aussi les Valaisans pour le bon travail accompli dans le domaine des Caisses Raiffeisen et il développa d'une façon très expressive la doctrine corporative qui demande une collaboration étroite sur un terrain d'entente et d'égalité sociale du capital et du travail. Il montra combien est nécessaire un redressement surtout moral dans les questions de crédit et il fit ressortir le rôle important des Caisses Raiffeisen qui travaillent précisément dans ce but.

Les Raiffeisenistes de Vétroz ont fait un beau travail pour accueillir chaleureusement les délégués ; aussi nul doute que ces derniers aient passé dans ce charmant village des heures très agréables. La Commune offrit le vin d'honneur. Un service d'autocar fut organisé entre Vétroz et Magnot où, dans une salle très vaste, le dîner en commun groupa les 180 « députés » ; hélas ! les

députés étaient en effet, à côté des curés, très nombreux à cette réunion. Pour cette partie de la manifestation, M. le curé Gaspoz céda la sceptre de la présidence à M. Jacquod. Après un repas abondant et succulent, le président de la commune de Vétroz, M. Dessimoz d'abord et M. Coudray, préfet et président de la Caisse de Vétroz ensuite, saluèrent les Raiffeisenistes et firent ressortir le rôle éminemment important des Caisses Raiffeisen à l'heure actuelle de crise, étant donné que ces organisations d'entraide mutuelle reposent sur des principes d'ordre, de confiance et de désintéressement. M. Puiippe, dans son discours de chef, invita les délégués à lutter dans les Caisses contre un de nos défauts nationaux, le laisser aller, et cita les paroles très appropriées que M. le Conseiller d'Etat Perrier avait adressées à ce sujet, au corps enseignant de son canton. En termes choisis, le chanoine Werlen, président des Caisses Raiffeisen du Haut-Valais, apporta aux Raiffeisenistes les félicitations pour les progrès réalisés et remercia les dirigeants pour la belle fête si instructive et familiale, à laquelle il lui a été donné d'assister. M. Werlen voit dans les principes Raiffeisenistes la base d'une gérance équitable des capitaux et il émet le vœu que les finances publiques soient aussi administrées partout d'après les mêmes principes. M. le professeur Von der Muhl (Ecole cantonale d'agriculture de Château-Neuf) salua les Raiffeisenistes et se fit un plaisir de relever l'utilité de ces institutions pour la classe paysanne, pour faciliter les affaires et la vie de cette population laborieuse qui forme la base de notre chère patrie. M. Von der Muhl narra à cette occasion que dans une récente conférence radiophonique il avait gentiment soulevé les avantages des Caisses Raiffeisen, sans cependant en rien attaquer les autres banques. Cette liberté de parole lui a valu des protestations de certains banquiers et des plaintes jusqu'à l'autorité cantonale.

Mais tout a une fin... même les agréables et intéressantes réunions comme celles de Vétroz. Tous les Raiffeisenistes en garderont un bon souvenir ! ch.

Nouvelles des Caisses affiliées

(CORRESPONDANCES)

REMAUFENS (Fribourg)

Avec l'année 1932, la Caisse Raiffeisen de Remaufens a achevé son 25me exercice. La crise dont souffre l'agriculture n'a pas permis de célébrer cet anniversaire avec beaucoup d'éclat. Néanmoins, une nombreuse assistance se trouvait réunie au Cercle Agricole pour approuver les comptes de 1932, et pour entendre une conférence de M. l'Abbé Raemy, rév. Curé de Morlon, président cantonal de la Fédération des Caisses Raiffeisen.

Après l'appel nominal et la lecture du protocole, M. François Dewarrat, président du conseil de direction, présenta un rapport historique sur la marche de la caisse durant ses 25 années d'activité. Il eut un souvenir ému pour M. le doyen Gremaud qui, le 24 février 1903, avait fondé une caisse d'épargne pour la paroisse de Remaufens. Cinq ans plus tard, vu le bien immense que faisaient les caisses Raiffeisen, la caisse d'épargne de Remaufens modifia ses statuts et

demanda à entrer dans l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen.

La Caisse compte aujourd'hui 53 sociétaires. Le bilan est de fr. 274,668.— avec un fonds de réserve de fr. 13,160.—. Les dépôts d'épargne sont au nombre de 200. Durant l'année dernière elle a eu un mouvement d'affaires de fr. 280,000.—. Avec un peu plus de solidarité, le nombre des membres pourrait et devrait augmenter. Espérons qu'il en sera ainsi durant la présente année.

L'idée de donner aux membres le rapport imprimé des comptes de Profits et Pertes, du compte de caisse et du Bilan, a été très heureuse, car les membres ont pu toucher du doigt les progrès réalisés par la caisse durant ces 25 ans d'activité. Il faudrait qu'il en fut ainsi chaque année. Alors l'ensemble de la reddition des comptes serait plus intéressante pour tous.

M. le curé adressa ensuite des félicitations bien méritées au Caissier et aux différents Comités qui se dévouent avec beaucoup de désintéressement pour la bonne marche de notre Caisse Raiffeisen, puis il recommanda de favoriser l'épargne par tous les moyens possibles, afin de pouvoir lutter contre la crise qui sévit malheureusement partout.

M. Raemy est à peine arrivé qu'on lui donne déjà la parole. Il nous montra dans une conférence bien documentée quelles sont les causes de la crise agricole et indiqua les remèdes à appliquer pour lutter contre cette malheureuse crise qui cause la ruine de tant de pauvres paysans. Revenons aux coutumes et à la simplicité d'autrefois. Favorisons l'épargne et surtout soyons des chrétiens pratiquants. Tout s'écroule dès que la religion s'en va.

Si vous voulez que votre Caisse soit prospère, nous dit encore M. Raemy, n'en faites jamais une caisse de parti politique. L'expérience nous le prouve. Dernièrement une caisse fribourgeoise est tombée malheureusement à cause de cela.

M. Moret, caissier, remercia le conférencier pour sa belle et captivante conférence qui fut écoutée avec un religieux silence. Les applaudissements ont prouvé que M. Raemy avait été compris. Merci donc à notre vaillant pionnier des Caisses Raiffeisen dans le canton de Fribourg. C.

BETTENS (Vaud)

Après avoir institué tout d'abord des Caisses embrassant le territoire de tout un cercle ou de tout un district, Raiffeisen s'était rendu compte que pour qu'elles puissent appliquer le programme qu'il avait conçu pour elles, ses coopératives de crédit devaient nécessairement limiter leur activité à un territoire aussi restreint que possible. La Caisse Raiffeisen ne doit embrasser si possible que le territoire d'une seule commune. A chaque village sa Caisse Raiffeisen, voilà certainement l'idéal ! Celui qui a l'occasion d'observer la vie et la marche de nos Caisses rurales peut se rendre compte combien l'application des vrais principes raiffeisenistes est plus aisée auprès de ces petites caisses qu'auprès d'organisations dont l'envergure touche aux confins de celle d'une petite banque régionale.

Non seulement il est souvent plus aisé d'obtenir auprès d'une Caisse strictement locale la collaboration de toute la population du

village, mais l'administration générale des affaires est beaucoup plus sûre et plus aisée. Le caissier peut facilement remplir son travail à la perfection, même s'il a des occupations professionnelles absorbantes. De leur côté, les deux conseils responsables peuvent accomplir plus facilement leur travail de gérance et de contrôle, et de ce fait ils remplissent généralement leur tâche avec plus d'entrain et de goût. Outre cela l'octroi des prêts est plus aisé et la surveillance des débiteurs plus sûre. La Caisse entière a plus d'« âme », si nous pouvons nous exprimer ainsi ; elle peut remplir plus aisément l'idéal de Raiffeisen, c'est-à-dire être non seulement une institution purement financière et économique, mais une vraie organisation d'entraide mutuelle, une œuvre sociale et morale.

Celui qui suit la route qui conduit de Cossonay à Echallens, au cœur du Gros de Vaud, traverse une demi-douzaine de petits villages qui sont tous dotés, indépendamment, d'une Caisse Raiffeisen. Au nombre de ces villages se trouve celui de *Bettens* qui, bien que ne comptant que 199 habitants, possède cependant une Caisse qui a aujourd'hui beaucoup de vie. Cette Caisse a tenu son assemblée générale le 6 avril dernier sous la présidence de M. Héli Fontannaz, président. La société groupe 27 membres qui étaient presque tous présents. M. Henri Boulard, caissier, a présenté les comptes et bilan du dernier exercice. Le bilan atteint Fr. 84,348.— et le mouvement d'affaires de 1932 a dépassé Fr. 263,000. Les réserves atteignent Fr. 3,151.—. Les taux appliqués sont très avantageux aussi bien pour les créanciers que pour les débiteurs. On constate du reste que ces derniers répondent bien à leurs engagements. Le caissier et les comités remplissent leur tâche avec goût et dévouement dans le cadre strict des statuts et dans le bon esprit des principes de Raiffeisen.

Le hasard avait voulu que le reviseur de l'Union effectuât la révision ordinaire de gestion le jour même de l'assemblée générale. Il put profiter de l'occasion pour renseigner directement les membres et leur donner un aperçu sommaire du résultat de sa révision effectuée à l'improviste selon l'usage. Le délégué de l'Union s'est exprimé en termes flatteurs pour les dirigeants et a engagé chacun à soutenir sa Caisse locale qui a rendu déjà jusqu'ici d'appréciables services et qui est susceptible, maintenant qu'elle prend de la consistance, à en rendre de plus grands encore. En ces temps difficiles, la population doit être heureuse de pouvoir s'appuyer sur une semblable organisation à caractère d'utilité publique, où elle peut placer sûrement et avantageusement ses disponibilités et où les sociétaires peuvent puiser un crédit d'exploitation rationnel et à d'avantageuses conditions.

Tribune libre

Encore les Caisses d'épargne de construction.

Demande : Il se fait ces temps une propagande intense dans notre contrée pour la Cobag, à Bâle. Plusieurs de nos sociétaires m'ayant demandé des renseignements à ce sujet je vous serais reconnaissant si vous vouliez répondre dans le *Messageur Raiffeisen* sur la question intérêt, mode de rem-

boursement et sécurité des fonds placés dans cette société. C. M. à M

Réponse : Dans le No 10 d'octobre 1931 et le No 5 de mai 1932 du *Messageur Raiffeisen* nous avons déjà présenté des études de ce problème des Caisses d'épargne de construction.

Tous ceux que la question intéresse peuvent se procurer encore ces articles en écrivant au Bureau de l'Union à St-Gall.

Après avoir analysé les méthodes employées par les Caisses d'épargne de construction et après les avoir vues à l'œuvre en Allemagne, leur pays d'origine, nous étions arrivés à la conclusion que celui qui tient à un bon placement de son argent faisait certainement bien de ne pas le confier à ces organisations aux formules douteuses et incertaines, dans l'espoir d'obtenir à un moment donné (mais absolument indéterminé et dépendant entièrement des circonstances) le crédit de construction pour une petite maison.

Les Caisses d'épargne de construction sont en somme des loteries pures et simples, des variétés de ce système « boule de neige » que vous connaissez sans doute et qui est aujourd'hui interdit par la loi. Il résulte du système adopté que les derniers venus sont condamnés à perdre, pendant que les premiers venus peuvent, peut-être, obtenir quelque chose. Or, comme ce jeu se pratique déjà en Suisse allemande depuis quatre ans, les souscripteurs en Suisse romande, où le mouvement essaie de se propager aujourd'hui, sont tout particulièrement prédestinés à être les dindons de la farce !

Vous nous demandez particulièrement ce qui en est de la formule « prêt sans intérêt » qu'affichent ces Caisses immobilières. Cette formule est un leurre. Prêt sans intérêt, oui ! Mais en compensation le sociétaire doit verser le 10 % du crédit qu'il désire obtenir, comme frais d'administration et jusqu'au moment où il pourra toucher son crédit (si tout va bien) il devra effectuer des versements mensuels sur lesquels on ne lui servira naturellement aucun intérêt non plus. Et au dessus de tout cela le fameux « délai d'attente » permet encore à la Caisse d'épargne de construction de se récupérer en suffisance, selon les besoins. Il est fort aisé dans ces conditions de prêter de l'argent sans intérêt. C'est un peu le genre que pratiquent certains banquiers véreux qui font état d'un taux favorable, mais qui prélèvent, alors, à côté de ce taux, des plantureuses commissions.

Permettez-nous une question. Vous êtes caissier d'une Caisse Raiffeisen. Bien qu'elle soit une œuvre sociale où chacun se dévoue et travaille de façon désintéressée, votre Caisse doit prélever néanmoins une petite marge d'intérêt pour pourvoir à son existence modeste. Or les Caisses d'épargne de construction ne sont pas des organisations philanthropiques. Elles mènent un train de vie qui est fort coûteux : réclame tapageuse, conférenciers qui se promènent en limousines, agents qui prétendent à de plantureuses commissions. Il faut pourtant bien que tout cela se paie. Or croyez-vous que ces Caisses pourraient exister si vraiment l'argent prêté était effectivement sans intérêt et si personne ne devait faire les frais de l'affaire ? Cela n'appelle-t-il pas quelques réflexions ?

Vous nous demandez également ce qui en est de la question du *remboursement*. Vous avez touché du doigt un point délicat. Vis-à-vis des sociétaires qui ne peuvent plus continuer à effectuer régulièrement leurs prestations ou qui réclament le remboursement de leurs dépôts, les Caisses de construction ne sont pas clémentes. Conformément à son règlement la Cobag par exemple ne paie non seulement aucun intérêt pour les sommes versées mais déduit même encore de ces dernières la cote-part aux frais d'administration de 10 % du crédit sollicité. Outre cela le remboursement ne peut avoir lieu qu'au moment où le sociétaire aurait touché son crédit (le fameux « délai d'attente » apparaît de nouveau ici). Donc, les pauvres diables qui, à un moment donné, se voient dans l'obligation de renoncer à utiliser leur épargne pour la construction d'une maison sont les plus brutalement traités et ont toutes les peines du monde à obtenir le remboursement de leurs dépôts.

Enfin, examinons la dernière question que vous posez, celle de la *sécurité des dépôts*. Les versements effectués qui ne sont pas utilisés pour la couverture des frais d'administration ne sont naturellement pas spécialement garantis. Or, ces Caisses d'épargne de construction ne disposent que d'un capital social insignifiant et pas de réserves spéciales. Elles ne connaissent naturellement pas la responsabilité illimitée des sociétaires comme nos Caisses Raiffeisen. Leur bilan n'est pas publié, leur gestion n'est soumise à aucun contrôle neutre d'une sociétaire fiduciaire et il est fort difficile de se rendre compte de leur situation intérieure. Si elles placent bien leurs capitaux en hypothèques, il convient cependant ici encore de tenir compte que ces dernières vont toutes en général au dessus du 80 % de la valeur de la construction sans que des garanties complémentaires soient exigées comme c'est d'usage auprès des établissements financiers sérieux.

La conclusion de tout cela est donc que celui qui veut placer sûrement ses économies fera certainement bien de les confier de préférence à nos solides établissements de crédit et à nos bonnes caisses d'épargne suisses. Il trouvera également auprès de ces derniers un crédit hypothécaire rationnel et avantageux s'il veut construire. C'est là certainement, pour chacun, croyons-nous, la voie la plus sûre et la plus avantageuse pour réaliser son rêve et avoir sa petite maisonnette.

Boîte aux lettres

A M. R. à M. — Vous devez absolument déconseiller à vos membres de traiter avec cette « *Ligue pour la protection de la petite propriété à Fribourg* ». De toutes ces nouvelles organisations qui poussent en Suisse actuellement comme des champignons, cette Ligue est certainement encore une de celles qu'il faut éviter le plus possible.

Il ne saurait être question en particulier de consentir des prêts à vos sociétaires pour leur permettre d'effectuer le premier versement sur des contrats passés avec de semblables Caisses d'épargne de construction.

o o o

M. E. B. à S. — Ce n'est pas une raison parce que votre débiteur s'est adressé au

Fonds de secours en faveur des agriculteurs obérés, pour cesser toutes mesures de protection à son égard. Au nombre des requérants s'en trouvent plusieurs dont la demande ne peut être acceptée pour une raison ou pour une autre.

Il convient donc de juger dans chaque cas si l'on peut attendre quelques temps ou s'il est indiqué d'attaquer sans délai le débiteur et les cautions.

Communications du Bureau de l'Union Réduction des taux appliqués aux Caisses par la Caisse Centrale

Le loyer de l'argent accuse une baisse de plus en plus accentuée. Les établissements financiers officiels ne payent que 3 % en caisse d'épargne et n'acceptent des dépôts contre obligation qu'à des taux réduits et seulement pour des montants limités. De son côté l'Union ne reçoit plus d'intérêt pour les dépôts en banque qu'elle doit entretenir pour satisfaire toujours avec souplesse aux besoins des Caisses.

Cette situation oblige la Direction de la Caisse Centrale à modifier les taux qu'elle applique aux Caisses affiliées pour le compte courant ordinaire.

En conséquence, à partir du 1er avril et jusqu'à nouvel avis, une réduction d'un quart % est intervenue sur les taux créanciers et sur les taux débiteurs ap-

pliqués aux Caisses affiliées par la Caisse Centrale pour le compte courant à vue.

A cette occasion nous nous permettons également d'insister auprès de chaque Caisse en vue d'une adaptation de leurs propres taux créanciers à ceux actuellement appliqués par les établissements officiels (compte courant 2½ %, dépôts d'épargne 3 à 3 ¼ %, obligations 3 ½ %).

o o o

Emprunts remboursables

Nous rappelons ci-après quelques principaux emprunts remboursables depuis le début de l'année à ce jour, ou prochainement, ensuite d'échéance ou d'appel au remboursement par anticipation :

Au 31 mars 1933 :

4 ½ % 3me emprunt fédéral de mobilisation de 1915.

Au 15 avril 1933 :

5 % Canton de Genève, de 1922.

Au 1er mai 1933 :

4 % Emprunt fédéral de 1913.

La Caisse Centrale se charge de l'encaissement des titres précités, et sur demande fait des offres avantageuses pour le remplacement des capitaux devenus disponibles.

*1

**

Coffres-forts pour les Caisses Raiffeisen

Sur la demande de nombreuses Caisses affiliées et afin de permettre à ces dernières de se procurer, à des conditions tout spécialement avantageuses, des meubles offrant toutes les garanties utiles contre l'effraction et le feu, l'Union fait construire des coffres-forts en séries spéciales.

Ces meubles sont constamment à la disposition des Caisses et sont livrés franco gare d'arrivée C. F. F. sur tout le territoire de la Confédération ; ce sont :

Coffres-forts Série I, avec socle,
à l'usage des petites et moyennes Caisses.

Coffres-forts Série II, entièrement blindés (sans socle),
à l'usage des Caisses d'une certaine envergure.

La construction et les dispositions intérieures de ces meubles sont tout spécialement adaptées aux besoins de nos Caisses.

On peut se procurer à l'Union les prospectus détaillés contenant le croquis des coffres en question et l'indication des dimensions, poids, prix, etc.

Etat des Caisses de Crédit Mutuel affiliées au 31 décembre 1932 (classement par cantons)

Canton	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Chiffre du bilan Frs.	Roulement Frs.	Réserves Frs.
Appenzell R. E.	2	144	388,840.99	893,167.50	13,661.24
Appenzell R. I.	1	51	356,004.75	1,115,599.63	1,831.55
Argovie	66	6,346	39,516,341.70	70,459,384.20	891,118.93
Bâle campagne	11	1,696	8,574,488.86	19,418,817.61	354,227.91
Berne	63	3,783	9,280,181.45	23,727,566.10	75,549.95
Fribourg	58	4,597	25,496,913.83	41,663,294.25	1,020,810.18
Genève	12	333	1,000,181.15	2,861,194.36	5,863.12
Glaris	1	44	152,612.90	281,258.05	544.95
Grisons	8	700	3,388,196.69	8,656,229.42	74,930.25
Lucerne	21	1,915	11,167,676.95	27,219,566.93	352,021.33
Neuchâtel	1	36	61,124.05	71,388.67	127.04
Nidwald	3	223	1,608,991.17	3,141,540.56	42,369.92
Obwald	1	62	191,784.27	1,013,228.54	205.50
Saint-Gall	67	9,249	92,235,655.—	190,135,218.54	2,884,179.89
Schaffhouse	1	152	1,397,509.74	2,126,460.29	37,476.58
Schwytz	11	1,530	7,516,196.80	15,891,827.11	185,747.98
Soleure	62	5,203	36,696,702.38	47,948,333.66	1,142,297.27
Tessin	1	65	243,443.—	326,654.20	8,424.80
Thurgovie	25	3,317	39,006,508.77	82,600,994.31	1,018,063.49
Uri	8	434	1,260,021.90	3,139,305.27	26,159.35
Valais	96	7,530	22,079,373.30	41,680,476.25	463,139.98
Vaud	46	3,636	21,085,628.41	49,591,715.79	695,841.74
Zurich	6	340	1,903,088.11	5,590,389.27	29,868.63
1932	571	51,386	324,607,466.17	639,553,610.51	9,324,461.60
1931	541	48,318	297,792,491.07	639,500,794.52	8,459,182.16
Augm. en 1932	30	3,068	26,814,975.10	52,815.99	865,579.44

Total des dépôts d'épargne 1931 = Fr. 144,415,281.39
 Nombre des déposants . . . 1931 = 142,540
 Moyenne par carnet. . . . 1931 = Fr. 1,012.60

1932 = Fr. 159,143,181.36
 1932 = 152.853
 1932 = Fr. 1,041.15